

Bachelier en marketing

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Allemand I			
Ancien Code	ECMK1B12CLD	Caractère	Optionnel
Nouveau Code	COMK1120		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	7 C	Volume horaire	84 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Paméla ANCION (ancionp@helha.be)		
Coefficient de pondération	70		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement a pour objet d'acquérir et de développer la langue allemande, parlée et écrite, dans les domaines relatifs à la vie quotidienne et économique. Elle se centre donc sur l'acquisition d'un vocabulaire usuel et des principes grammaticaux et de conjugaison, sur la compréhension de textes écrits et oraux; la production orale individuelle ou en groupe sera stimulée.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 2 **Communiquer, écouter, informer, conseiller les acteurs tant en interne qu'en externe**

- 2.1 Par sa connaissance et sa pratique des langues et dans un contexte multiculturel... Négocier avec les différents acteurs
- 2.3 Par sa connaissance et sa pratique des langues et dans un contexte multiculturel... Orienter la communication la communication en fonction des publics cibles
- 2.5 Par sa connaissance et sa pratique des langues et dans un contexte multiculturel... Promouvoir ses projets avec persuasion et enthousiasme

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette unité d'enseignement, l'étudiant sera capable, de façon individuelle, de :

- communiquer en allemand de manière simple et non fluide, structurée et claire
- identifier le vocabulaire adéquat, et appliquer les principes grammaticaux usuels
- traduire, rapporter, décrire et expliquer différents contenus relatifs à la vie quotidienne et économique de manière simple
- exprimer et produire de manière claire, simple et standard des informations relatives aux domaines d'étude, par l'utilisation de vocabulaire et principes grammaticaux adéquats.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

Contenu

Thèmes relatifs aux activités de la vie quotidienne et économique :

- interactions entre personnes (faire connaissance, la famille, les déplacements, ...)
- activités humaines (au supermarché, travail et temps libre, ...)
- les lieux (habitation, lieu de travail, vacances, ...)

Acquisition du vocabulaire et des principes grammaticaux indispensables à une connaissance active et pratique de la langue (la phrase simple et coordonnée, conjugaison des verbes au présent, parfait, prétérit et à l'impératif présent, les cas et déclinaisons, pronoms personnels, les verbes modaux, genre des noms ...)

- Compréhensions à l'audition autour des thèmes indiqués ci-dessus
- Compréhensions de textes écrits et simples
- Stimulation de la production orale par le biais de questions-réponses et de jeux de communication et de rôles.
- ...

Démarches d'apprentissage

- approche déductive, inductive, interactive, progressive et par situation-problème.
- Jeu de rôles
- Travail en autonomie
- Travail régulier

Nous insistons sur la prise en charge par l'étudiant de son apprentissage; il ne s'agit pas seulement de recevoir la matière, il faut être proactif et acteur de sa formation. Pour cela, l'étudiant établira de manière individuelle un suivi de ses progrès et se fixera un but à atteindre en fonction de son point de départ. Au terme de l'année, tous les étudiants devront avoir atteint au minimum l'objectif commun requis qui englobe toute la matière du cours.

Eventuellement, activité pédagogique obligatoire.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Planning d'étude
- Evaluation continue formative
- Guidance personnalisée
- Questions-réponses
- Wallangues
- Tutorats

Sources et références

Toutes les sources sont reprises dans le support déposé sur Connected au regard de l'UE.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Syllabus
- Notes de cours
- Livre de cours et manuel d'exercices
- Sites internet
- Matériel audio
- Matériel didactique

Modalités opérationnelles, notes de cours, PPTs ou autres supports, vademécum, directives seront déposées sur la plateforme numérique au regard de l'AA.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation de l'ensemble des activités d'apprentissage se base sur :

- des interrogations et épreuves formatives tout au long de l'année : celles-ci vérifieront l'acquisition du vocabulaire et des principes grammaticaux indispensables à une connaissance active et pratique de la langue. Elles permettront à l'étudiant de suivre son évolution propre et de remédier immédiatement en cas de non acquisition.
- Evaluation de certaines activités réalisées en cours

- une évaluation écrite en janvier et un examen en juin (EXE) permettant aux étudiants de mettre en oeuvre les acquis de l'année
- Les modalités opérationnelles de l'évaluation seront déposées au regard de l'UE sur ConnectED.
- Si l'étudiant n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée. Par ailleurs, si l'activité pédagogique est obligatoire, l'étudiant est ajourné.
- En cas de non présentation de l'examen, la matière de l'année devra être présentée à la session suivante. Aucune dispense n'est accordée entre juin et septembre. En cas de dépôt d'un CM pour l'examen, celui-ci ne sera pas réorganisé pour l'étudiant dans la même session d'évaluation et devra donc être présenté par l'étudiant à la session d'évaluation suivante.

Les étudiants « diplômables » en janvier

L'AA est réorganisable en janvier et le contenu de l'évaluation portera :

- à la 1ère session : sur la matière du Q1 de l'année N et le Q2 de l'année N-1, via un examen écrit pour 100%
- à la 2e session : sur la matière du Q1 de l'année N et le Q2 de l'année N-1, via un examen écrit pour 100%

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc	10		
Période d'évaluation	Eve	30	Exe	60	Exe	100

Eve = Évaluation écrite, Evc = Évaluation continue, Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

- Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.
- Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).